

## États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

### États de la situation financière (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2025 et 2024 (note 1)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	944 422	827 450
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	5 175	6 932
Marge	753	2 915
Intérêts à recevoir	6 813	6 361
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	2 536	20 914
Montant à recevoir à l'émission de parts	23	956
Actifs dérivés	10 362	7 507
<b>Total de l'actif</b>	<b>970 084</b>	<b>873 035</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	3 640	20 143
Montant à payer au rachat de parts	412	43
Passifs dérivés	3 638	15 013
<b>Total du passif</b>	<b>7 690</b>	<b>35 199</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)</b>	<b>962 394</b>	<b>837 836</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	19 132	20 644
Catégorie F	2 323	2 759
Catégorie O	940 939	814 433
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (\$) (note 5)</b>		
Catégorie A	9,54	9,49
Catégorie F	7,94	7,89
Catégorie O	10,02	9,96

### † Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2025 et 2024.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2025	164 739	173 067
31 décembre 2024	121 564	127 776

### Type de garantie\* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2025	–	173 067	–	–
31 décembre 2024	–	127 776	–	–

\* Les définitions se trouvent à la note 2k.

### Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 31 août 1994 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie A	26 septembre 1994
Catégorie F	6 juillet 2020
Catégorie O	1 <sup>er</sup> juin 2010

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre moyen de parts)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024 (note 1)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>		
Intérêts aux fins de distribution	25 003	20 634
Profit (perte) sur dérivés	(19 714)	(24 415)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(7 991)	(14 804)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(342)	336
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	28 845	25 921
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>	<b>25 801</b>	<b>7 672</b>
<b>Autres produits</b>		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	201	108
Revenu tiré du prêt de titres ±	71	18
<b>Total des autres produits</b>	<b>272</b>	<b>126</b>
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion ±±	230	275
Frais d'administration fixes ±±±	35	42
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction	32	77
Retenues d'impôt (note 7)	94	41
<b>Total des charges avant les renoncations/prises en charge</b>	<b>391</b>	<b>435</b>
Renoncations/prises en charge par le gestionnaire	(10)	(10)
<b>Total des charges après les renoncations/prises en charge</b>	<b>381</b>	<b>425</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>25 692</b>	<b>7 373</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie A	335	(55)
Catégorie F	63	12
Catégorie O	25 294	7 416
<b>Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie (en milliers)</b>		
Catégorie A	2 049	2 466
Catégorie F	329	367
Catégorie O	86 516	75 401
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions) (\$)</b>		
Catégorie A	0,17	(0,02)
Catégorie F	0,19	0,03
Catégorie O	0,29	0,10

### ± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	(en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	95	100,0	24	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(24)	(25,3)	(6)	(25,0)
<b>Revenu tiré du prêt de titres</b>	<b>71</b>	<b>74,7</b>	<b>18</b>	<b>75,0</b>

### ±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	1,00 %
Catégorie F	0,50 %
Catégorie O	0,00 %

### ±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,15 %
Catégorie F	0,10 %
Catégorie O	s. o.

### Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024 étaient les suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars)	24	6

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables  
(en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie O	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	335	(55)	63	12	25 294	7 416
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡						
Du revenu de placement net	(218)	(74)	(46)	(27)	(20 542)	(10 853)
Remboursement de capital	(20)	(148)	–	(15)	–	(3 419)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(238)	(222)	(46)	(42)	(20 542)	(14 272)
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	3 225	2 260	258	190	134 590	105 261
Montant reçu au réinvestissement des distributions	235	219	45	41	20 542	14 272
Montant payé au rachat de parts	(5 069)	(7 493)	(756)	(512)	(33 378)	(29 016)
Total des transactions sur parts rachetables	(1 609)	(5 014)	(453)	(281)	121 754	90 517
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 512)	(5 291)	(436)	(311)	126 506	83 661
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	20 644	25 935	2 759	3 070	814 433	730 772
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	19 132	20 644	2 323	2 759	940 939	814 433

Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

Solde au début de la période	2 174	2 701	350	385	81 791	72 745
Parts rachetables émises	337	237	33	24	13 431	10 507
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	25	23	5	6	2 053	1 432
Total des parts rachetables émises	2 536	2 961	388	415	97 275	84 684
Parts rachetables rachetées	(531)	(787)	(95)	(65)	(3 335)	(2 893)
Solde à la fin de la période	2 005	2 174	293	350	93 940	81 791

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2025, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2035 à 2045
55 636	–

**Tableaux des flux de trésorerie  
(en milliers de dollars)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024 (note 1)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	25 692	7 373
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(201)	(108)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	7 991	14 804
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(28 845)	(25 921)
Achat de placements	(1 482 147)	(1 292 489)
Produits de la vente de placements	1 373 674	1 236 759
Marge	2 162	(1 883)
Intérêts à recevoir	(452)	(1 921)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(102 126)</b>	<b>(63 386)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu à l'émission de parts	139 006	106 755
Montant payé au rachat de parts	(38 834)	(36 978)
Distributions versées aux porteurs de parts	(4)	(4)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>100 168</b>	<b>69 773</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période</b>	<b>(1 958)</b>	<b>6 387</b>
<b>Perte (profit) de change sur la trésorerie</b>	<b>201</b>	<b>108</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période</b>	<b>6 932</b>	<b>437</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>5 175</b>	<b>6 932</b>
Intérêts reçus	24 551	18 713

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2025

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>							
<b>Dollar australien</b>							
Commonwealth d'Australie	4,75 %	2027/04/21	série 136	8 000	7	7	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	263 000	271	231	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	448 000	386	399	
Commonwealth d'Australie	2,50 %	2030/05/21	série 155	351 000	291	299	
Commonwealth d'Australie	1,00 %	2031/11/21	série 163	1 092 000	794	826	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	1 384 000	1 376	1 266	
Commonwealth d'Australie	2,75 %	2035/06/21	série 145	9 125 000	7 150	7 109	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	1 913 000	2 250	1 590	
					12 525	11 727	1,2 %
<b><sup>5</sup> Livre sterling (note 10)</b>							
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,13 %	2027/01/29		589 000	1 025	1 094	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		774 000	1 279	1 380	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,13 %	2028/01/31		63 000	102	109	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		1 248 000	2 510	2 452	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		3 983 000	6 770	6 625	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		848 000	1 165	1 333	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,75 %	2030/12/07		1 865 000	3 830	3 584	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2032/01/31		2 127 000	2 969	3 287	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2034/07/31		637 000	1 160	1 165	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2036/03/07		2 800 000	4 980	5 044	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		4 871 000	11 371	7 998	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,50 %	2047/07/22		2 159 000	3 576	2 111	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,75 %	2049/01/22		752 000	1 572	756	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,63 %	2050/10/22		2 434 000	2 992	1 663	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		2 306 000	6 538	3 481	
					51 839	42 082	4,4 %
<b>Peso chilien</b>							
République du Chili	7,00 %	2034/05/01		2 810 000 000	4 500	4 767	
République du Chili	5,80 %	2034/10/01		4 980 000 000	7 340	7 853	
					11 840	12 620	1,3 %
<b><sup>1</sup> Renminbi chinois (note 10)</b>							
République populaire de Chine	3,12 %	2026/12/05	série 1916	33 310 000	6 790	6 658	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		21 080 000	4 023	4 232	
République populaire de Chine	2,62 %	2028/04/15		29 450 000	5 577	5 950	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		46 850 000	9 111	9 594	
République populaire de Chine	2,60 %	2030/09/15		17 880 000	3 471	3 677	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		33 420 000	6 639	7 060	
République populaire de Chine	2,88 %	2033/02/25		10 230 000	2 095	2 167	
République populaire de Chine	2,67 %	2033/05/25		31 010 000	5 997	6 470	
République populaire de Chine	2,52 %	2033/08/25		49 980 000	9 955	10 331	
République populaire de Chine	2,27 %	2034/05/25		52 460 000	10 001	10 657	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		23 410 000	4 980	5 467	
République populaire de Chine	3,19 %	2053/04/15		23 550 000	5 079	5 397	
					73 718	77 660	8,1 %
<b><sup>2</sup> Peso colombien (note 10)</b>							
République de Colombie	5,75 %	2027/11/03	série B	48 236 900 000	16 257	15 922	
République de Colombie	6,25 %	2036/07/09	catégorie B, série B	19 574 900 000	4 560	4 431	
					20 817	20 353	2,1 %
<b><sup>3</sup> Couronne danoise (note 10)</b>							
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	680 000	148	143	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		2 531 000	953	644	
					1 101	787	0,1 %
<b><sup>4</sup> Euro (note 10)</b>							
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		14 000	21	23	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		1 303 000	1 818	2 061	
République fédérale d'Allemagne		2027/04/16	série 185, coupon zéro	59 000	79	93	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		1 223 000	1 783	1 924	
République fédérale d'Allemagne	1,30 %	2027/10/15	série 186	1 635 000	2 443	2 602	
République fédérale d'Allemagne		2028/11/15	coupon zéro	10 000	14	15	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		3 402 000	4 887	5 164	
République fédérale d'Allemagne	2,50 %	2029/10/11	série 190	1 295 000	1 968	2 102	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	3 039 000	4 279	4 396	
République fédérale d'Allemagne		2032/02/15	coupon zéro	475 000	617	657	
République fédérale d'Allemagne	1,70 %	2032/08/15		4 353 000	6 301	6 646	
République fédérale d'Allemagne	1,00 %	2038/05/15		249 000	315	316	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	2 762 000	5 917	5 266	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		3 218 000	7 412	5 178	
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	2 712 000	2 496	1 764	
République française	0,50 %	2026/05/25		3 000	5	5	
République française		2027/02/25	coupon zéro	5 046 000	7 694	7 944	
République française	2,75 %	2027/10/25		2 366 000	3 773	3 850	
République française	0,50 %	2029/05/25		7 391 000	11 045	11 139	
République française		2030/11/25	coupon zéro	980 000	1 268	1 381	
République française		2031/11/25	coupon zéro	8 039 000	10 230	10 914	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République française	1,25 %	2034/05/25		1 053 000	1 347	1 439	
République française	3,00 %	2034/11/25	série OAT	7 138 000	10 905	11 144	
République française	1,25 %	2036/05/25		3 324 000	4 334	4 273	
République française	4,00 %	2038/10/25		3 701 000	8 160	6 087	
République française	3,25 %	2045/05/25		800 000	1 166	1 136	
République française	1,50 %	2050/05/25		614 000	1 266	572	
République française	0,75 %	2052/05/25		2 009 000	2 312	1 418	
République française	1,75 %	2066/05/25		2 401 000	3 364	1 899	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	612 000	1 264	1 056	
Royaume de Belgique	0,10 %	2030/06/22	série 89	619 000	818	893	
Royaume de Belgique	3,00 %	2033/06/22	série 97	676 000	1 004	1 086	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	3 217 000	6 065	5 443	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	6 875 000	7 474	6 921	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		7 000	11	11	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		5 048 000	7 888	8 081	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		2 513 000	3 776	3 935	
Royaume d'Espagne	0,60 %	2029/10/31		980 000	1 414	1 474	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		2 048 000	2 814	3 100	
Royaume d'Espagne	3,55 %	2033/10/31		1 580 000	2 420	2 635	
Royaume d'Espagne	4,20 %	2037/01/31		440 000	779	761	
Royaume d'Espagne	0,85 %	2037/07/30		1 871 000	2 073	2 272	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		3 819 000	7 544	7 017	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		2 655 000	3 654	3 080	
Royaume d'Espagne	4,00 %	2054/10/31		600 000	947	950	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		515 000	852	815	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		521 000	794	810	
Royaume des Pays-Bas		2030/07/15	coupon zéro	360 000	472	519	
Royaume des Pays-Bas	2,50 %	2033/07/15		219 000	320	346	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		1 147 000	3 027	1 940	
Royaume des Pays-Bas	2,00 %	2054/01/15		400 000	485	467	
République portugaise	1,95 %	2029/06/15		467 000	692	746	
République portugaise	0,30 %	2031/10/17	série 11Y	587 000	803	829	
République portugaise	2,88 %	2034/10/20	série 11Y	297 000	462	472	
République portugaise	4,10 %	2045/02/15		286 000	491	483	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		1 343 000	2 194	2 145	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		670 000	932	1 021	
République d'Autriche		2031/02/20	coupon zéro	301 000	391	425	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		1 348 000	1 744	1 947	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		1 134 000	2 065	1 713	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		302 000	646	330	
République d'Autriche	0,75 %	2051/03/20		565 000	513	468	
République d'Autriche	3,15 %	2053/10/20		200 000	289	286	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		143 000	525	229	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		353 000	682	577	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		1 681 000	2 500	2 337	
République de Finlande	3,00 %	2035/09/15	série 10Y	13 760 000	21 943	21 899	
République d'Irlande	1,00 %	2026/05/15		88 000	125	141	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		475 000	814	744	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		1 163 000	1 959	1 687	
République d'Irlande	2,00 %	2045/02/18		294 000	369	374	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		2 000	3	3	
République de l'Italie		2026/08/01	coupon zéro	350 000	497	558	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		616 000	979	987	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		859 000	1 563	1 492	
République de l'Italie	0,50 %	2028/07/15		4 310 000	5 918	6 641	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		4 680 000	7 579	7 636	
République de l'Italie	0,45 %	2029/02/15		155 000	200	235	
République de l'Italie	3,00 %	2029/08/01		724 000	1 349	1 187	
République de l'Italie	1,35 %	2030/04/01		1 507 000	2 228	2 306	
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		5 049 000	7 052	7 727	
République de l'Italie	0,95 %	2032/06/01		6 405 000	8 229	9 099	
République de l'Italie	4,20 %	2034/03/01	série 10Y	1 451 000	2 266	2 495	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		1 074 000	1 832	1 950	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		2 967 000	5 671	4 979	
République de l'Italie	0,95 %	2037/03/01		10 919 000	13 249	13 353	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		1 779 000	4 177	3 135	
République de l'Italie	4,30 %	2054/10/01	série 30Y	1 100 000	1 680	1 761	
					267 725	259 417	26,9 %
<sup>6</sup> Forint hongrois (note 10)							
Gouvernement de la Hongrie	7,00 %	2035/10/24	série 35/A	1 512 870 000	6 144	6 439	
					6 144	6 439	0,7 %
<sup>7</sup> Shekel israélien (note 10)							
État d'Israël	6,25 %	2026/10/30	série 1026	162 000	84	72	
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	184 000	78	79	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	700 000	262	292	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	4 956 000	1 896	1 928	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	936 000	480	486	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	91 000	49	37	
					2 849	2 894	0,3 %
<b><sup>8</sup> Yen japonais (note 10)</b>							
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	557 400 000	5 519	4 819	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	315 800 000	3 004	2 695	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2029/12/20	série 357	317 550 000	3 586	2 640	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2031/06/20	série 363	287 750 000	2 528	2 325	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	493 300 000	4 626	3 926	
Gouvernement du Japon	2,50 %	2034/09/20	série 16	78 300 000	836	717	
Gouvernement du Japon	1,20 %	2034/12/20	série 377	230 000 000	2 005	1 889	
Gouvernement du Japon	1,40 %	2035/03/20	série 378	3 500 000	32	29	
Gouvernement du Japon	0,50 %	2038/12/20	série 167	267 900 000	2 134	1 854	
Gouvernement du Japon	0,90 %	2042/06/20	série 181	100 000 000	731	666	
Gouvernement du Japon	1,10 %	2043/06/20	série 185	174 400 000	1 356	1 174	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	886 750 000	7 558	4 883	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2051/03/20	série 70	1 469 950 000	10 302	7 137	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	676 750 000	5 962	3 011	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,97 %	2035/01/31	série 237	200 000 000	2 712	1 592	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,28 %	2035/06/29	série 250	200 000 000	2 821	1 626	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,57 %	2037/06/30	série 316	200 000 000	2 561	1 441	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,49 %	2038/07/30	série 355	200 000 000	2 523	1 380	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,68 %	2038/09/17	série 210	100 000 000	1 290	697	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,69 %	2038/10/29	série 364	1 300 000 000	15 409	9 146	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,61 %	2045/06/20	série 159	100 000 000	1 379	680	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,29 %	2049/06/18	série 234	800 000 000	8 964	3 390	
Japan Finance Organization for Municipalities	2,24 %	2030/03/28	série 6	200 000 000	2 946	1 794	
Japan Finance Organization for Municipalities	0,16 %	2030/04/26	série 131	300 000 000	3 711	2 463	
					94 495	61 974	6,4 %
<b>Ringgit malais</b>							
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	740 000	233	252	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	433 000	148	150	
Fédération de Malaisie	4,64 %	2033/11/07	série 0318	558 000	174	204	
Fédération de Malaisie	3,83 %	2034/07/05	série 0419	6 675 000	2 202	2 315	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	2 185 000	722	783	
Fédération de Malaisie	3,76 %	2040/05/22	série 0519	2 474 000	767	834	
					4 246	4 538	0,5 %
<b>Peso mexicain</b>							
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	12 245 500	838	932	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	8 252 500	578	635	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	6 283 000	437	462	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2033/05/26	série M	10 214 000	668	725	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2036/02/21	série M	74 392 600	5 149	5 255	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	11 779 600	869	843	
					8 539	8 852	0,9 %
<b><sup>10</sup> Dollar néo-zélandais (note 10)</b>							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	29 000	24	23	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	1 275 000	964	966	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2035/05/15	série 0535	1 536 000	1 273	1 223	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	5,00 %	2054/05/15	série 0554	7 521 000	6 029	5 807	
					8 290	8 019	0,8 %
<b><sup>9</sup> Couronne norvégienne (note 10)</b>							
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	3 777 000	582	493	
Royaume de Norvège	2,13 %	2032/05/18	série 484	3 304 000	395	403	
					977	896	0,1 %
<b><sup>11</sup> Zloty polonais (note 10)</b>							
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	1 674 000	593	630	
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	2 594 000	937	940	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432	3 095 000	880	998	
République de Pologne	5,00 %	2035/10/25	série 1035	21 580 000	8 195	8 164	
					10 605	10 732	1,1 %
<b><sup>13</sup> Dollar de Singapour (note 10)</b>							
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		412 000	433	450	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		406 000	448	451	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		285 000	314	306	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		396 000	446	462	
					1 641	1 669	0,2 %
<b><sup>15</sup> Rand sud-africain (note 10)</b>							
République sud-africaine	11,63 %	2053/03/31	série 2053	24 059 000	1 972	2 517	
					1 972	2 517	0,3 %
<b><sup>12</sup> Couronne suédoise (note 10)</b>							
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	1 095 000	167	162	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	3 085 000	438	434	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	775 000	180	123	
					785	719	0,1 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b>Dollar canadien</b>							
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		17 000	16	17	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		929 000	900	910	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		537 000	562	557	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		2 223 000	2 064	2 069	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		2 216 000	1 904	2 025	
Gouvernement du Canada	3,00 %	2034/06/01		906 000	891	885	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2041/06/01		256 000	296	267	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		1 440 000	1 634	1 209	
					8 267	7 939	0,8 %
<b><sup>14</sup> Dollar américain (note 10)</b>							
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		2 877 500	3 725	3 940	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2026/10/31		1 255 000	1 702	1 688	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2026/12/31		5 600 000	6 957	7 517	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,50 %	2027/01/31		12 289 000	15 675	16 509	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2027/02/28		240 000	297	323	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2027/04/30		2 715 000	3 766	3 691	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2027/05/15		1 872 400	2 697	2 532	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2027/05/31		2 024 000	2 567	2 745	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		29 927 600	39 484	40 288	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		14 618 300	20 081	19 786	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/10/31		10 180 000	11 897	13 170	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		20 241 500	26 976	27 486	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/12/31		4 885 000	6 015	6 298	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2029/02/28		240 000	295	313	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2029/05/31		4 312 000	5 548	5 763	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		32 423 800	39 757	41 596	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,13 %	2030/01/15		1 519	2	2	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2030/08/15		18 880 000	22 225	22 573	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		5 102 000	6 000	6 129	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2031/08/15		305 000	351	365	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		1 303 000	1 536	1 560	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2032/05/15		14 736 000	18 322	19 101	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		13 460 000	18 403	18 357	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2034/08/15		18 911 000	25 774	25 612	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		12 769 700	18 122	17 740	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		2 742 700	3 726	3 500	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2041/11/15		4 915 000	5 584	4 729	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2042/02/15		145 000	176	147	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		4 916 100	7 545	5 364	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		19 207 100	27 224	18 922	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2049/02/15		90 200	134	92	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2051/08/15		18 189 000	15 703	14 380	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2052/05/15		4 059 000	4 936	3 913	
					363 202	356 131	37,0 %
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>					<b>951 577</b>	<b>897 965</b>	<b>93,3 %</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>					<b>951 577</b>	<b>897 965</b>	<b>93,3 %</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>951 577</b>	<b>897 965</b>	<b>93,3 %</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)</b>							
Gouvernement du Canada	2,39 %	2026/01/14	bon du Trésor	8 975 000	8 918	8 967	
Gouvernement du Canada	2,23 %	2026/02/11	bon du Trésor	3 400 000	3 380	3 392	
Gouvernement du Canada	2,20 %	2026/02/25	bon du Trésor	5 400 000	5 368	5 382	
Gouvernement du Canada	2,17 %	2026/03/11	bon du Trésor	13 900 000	13 820	13 844	
Gouvernement du Canada	2,19 %	2026/03/25	bon du Trésor	10 450 000	10 389	10 398	
Gouvernement du Canada	2,21 %	2026/04/08	bon du Trésor	4 500 000	4 473	4 474	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>46 348</b>	<b>46 457</b>	<b>4,8 %</b>
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen							
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					<b>997 925</b>	<b>944 422</b>	<b>98,1 %</b>
Marge						753	0,1 %
Actifs dérivés						10 362	1,1 %
Passifs dérivés						(3 638)	(0,4)%
Autres actifs, moins les passifs						10 495	1,1 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>					<b>962 394</b>	<b>100,0 %</b>	

<sup>1-15</sup> Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1 817 687	Obligation du Trésor de la Corée à 10 ans	mars 2026	17	KRW	112,22	1 829 025	11
6 305 371	Obligation d'État japonaises Mini à 10 ans	mars 2026	54	JPY	133,26	6 257 703	(48)
1 000 531	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	mars 2026	10	KRW	105,01	1 004 628	4
299 470	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	mars 2026	3	AUD	108,98	300 853	1
1 941 303	Euro BTP	mars 2026	10	EUR	120,35	1 938 528	(3)
2 574 440	Euro-BONO	mars 2026	13	EUR	122,77	2 566 010	(8)
1 078 175	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	mars 2026	6	EUR	111,40	1 065 755	(12)
2 731 714	Euro-OAT	mars 2026	14	EUR	120,97	2 723 199	(9)
1 347 190	Obligation d'État position longue	mars 2026	8	GBP	91,02	1 352 370	5
1 732 497	Euro-BTP à court terme	mars 2026	10	EUR	107,41	1 731 255	(1)
491 000	Obligation d'État du Canada à 10 ans	mars 2026	4	CAD	122,75	483 640	(7)
1 652 550	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	mars 2026	10	USD	120,40	1 619 609	(33)
2 637 912	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	mars 2026	17	USD	113,05	2 623 544	(14)
2 867 772	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	mars 2026	10	USD	104,47	2 865 734	(2)
2 256 665	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	mars 2026	15	USD	109,61	2 250 392	(6)
3 364 442	Obligation du Trésor des États-Unis	mars 2026	21	USD	116,73	3 331 822	(33)
<b>34 098 719</b>	<b>Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés</b>					<b>33 944 067</b>	<b>(155)</b>

Au 31 décembre 2025, un montant de 753 057 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

### Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Notation de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/03/17	AUD	12 865 000	CAD	11 753 528	0,914	0,913	(5)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/03/17	AUD	7 960 000	CAD	7 239 779	0,910	0,913	30
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/03/17	AUD	125 000	CAD	113 940	0,912	0,913	–
	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/03/17	CAD	6 938 830	AUD	7 595 000	1,095	1,095	3
	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/03/17	CAD	4 627 409	AUD	5 065 000	1,095	1,095	2
	Banque de Montréal	A-1	2026/03/09	BRL	25 690 000	USD	4 618 842	0,180	0,180	4
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/03/09	BRL	35 550 000	USD	6 517 196	0,183	0,180	(167)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/03/09	BRL	24 815 000	USD	4 504 447	0,182	0,180	(55)
	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/30	CLP	4 744 005 000	USD	5 187 540	0,001	0,001	117
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/30	CLP	4 759 750 000	USD	5 027 781	0,001	0,001	360
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/30	USD	7 889 468	CLP	7 468 880 000	946,690	899,673	(565)
1	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/03/11	CAD	2 114 555	CNY	10 800 000	5,107	5,095	(5)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/03/11	CAD	46 233 515	CNY	236 235 000	5,110	5,095	(134)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/03/11	CAD	28 187 110	CNY	144 025 000	5,110	5,095	(81)
2	Banque de Montréal	A-1	2026/01/30	COP	16 293 050 000	USD	4 246 299	0,000261	0,000261	8
2	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/30	COP	19 483 730 000	USD	4 979 613	0,000256	0,000261	145
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/30	COP	18 446 345 000	USD	4 761 576	0,000258	0,000261	72
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/30	COP	1 790 985 000	USD	462 629	0,000258	0,000261	7
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/30	COP	603 115 000	USD	158 443	0,000263	0,000261	(1)
2	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/30	USD	14 037 721	COP	54 925 390 000	3 912,700	3 831,447	(408)
2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/01/30	USD	1 375 597	COP	5 324 825 000	3 870,920	3 831,447	(19)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/30	USD	3 579 943	COP	14 043 545 000	3 922,840	3 831,447	(117)
3	Banque de Montréal	A-1	2026/01/30	DKK	575 000	CAD	124 968	0,217	0,216	(1)
3	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/01/30	CAD	928 064	DKK	4 250 000	4,579	4,629	10
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/20	EUR	900 000	CAD	1 463 983	1,627	1,613	(12)
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/20	EUR	715 000	CAD	1 157 831	1,619	1,613	(5)
4	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/20	EUR	5 555 000	CAD	9 041 174	1,628	1,613	(81)
4	Banque de Montréal	A-1	2026/01/20	CAD	9 030 008	EUR	5 555 000	0,615	0,620	69
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/20	CAD	1 863 806	EUR	1 150 000	0,617	0,620	9
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/20	CAD	746 582	EUR	460 000	0,616	0,620	4
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/20	CAD	492 434	EUR	300 000	0,609	0,620	8
4	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/20	CAD	415 919	EUR	255 000	0,613	0,620	5
4	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/20	CAD	136 708 078	EUR	83 995 000	0,614	0,620	1 218
4	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/20	CAD	117 323 672	EUR	72 085 000	0,614	0,620	1 045
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/20	CAD	815 816	EUR	500 000	0,613	0,620	9
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/20	CAD	5 422 703	EUR	3 365 000	0,621	0,620	(5)
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/20	CAD	558 702	EUR	340 000	0,609	0,620	10
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/20	CAD	498 574	EUR	305 000	0,612	0,620	7
5	Banque de Montréal	A-1	2026/02/27	GBP	145 000	CAD	265 850	1,833	1,846	2
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/02/27	GBP	1 240 000	CAD	2 294 797	1,851	1,846	(6)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/02/27	CAD	23 179 304	GBP	12 525 000	0,540	0,542	63
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/02/27	CAD	18 071 529	GBP	9 765 000	0,540	0,542	49
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/02/27	CAD	790 120	GBP	430 000	0,544	0,542	(4)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	HUF	2 755 230 000	CAD	11 463 837	0,004	0,004	70
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/27	HUF	53 545 000	CAD	221 342	0,004	0,004	3
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/27	HUF	19 430 000	CAD	81 760	0,004	0,004	–
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	CAD	9 194 688	HUF	2 200 595 000	239,333	238,885	(17)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	CAD	5 886 782	HUF	1 414 835 000	240,341	238,885	(36)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	CAD	2 316 342	HUF	554 635 000	239,444	238,885	(5)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/27	CAD	758 504	HUF	182 285 000	240,322	238,885	(5)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Notation de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/29	IDR	1 755 195 000	USD	104 670	0,000060	0,000060	1
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/29	IDR	89 920 430 000	USD	5 398 785	0,000060	0,000060	(20)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/29	IDR	55 447 135 000	USD	3 311 265	0,000060	0,000060	12
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/29	USD	8 811 329	IDR	147 122 760 000	16 697,000	16 700,122	2
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/03/05	CAD	1 641 660	ILS	3 835 000	2,336	2,326	(7)
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/03/05	CAD	1 102 288	ILS	2 575 000	2,336	2,326	(5)
8	Banque de Montréal	A-1	2026/02/27	JPY	42 055 000	CAD	378 351	0,009	0,009	(9)
8	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/02/27	JPY	796 960 000	CAD	7 224 796	0,009	0,009	(226)
8	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/02/27	JPY	34 250 000	CAD	301 203	0,009	0,009	-
8	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/02/27	JPY	47 965 000	CAD	425 033	0,009	0,009	(4)
8	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/02/27	CAD	7 057 978	JPY	796 960 000	112,916	113,862	59
8	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/02/27	CAD	40 183 125	JPY	4 430 434 596	110,256	113,862	1 272
8	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/02/27	CAD	24 689 658	JPY	2 722 185 405	110,256	113,862	782
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/03/24	KRW	12 347 095 000	USD	8 410 026	0,001	0,001	225
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/16	MXN	1 060 000	CAD	80 126	0,076	0,076	-
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/16	MXN	122 055 000	CAD	9 132 504	0,075	0,076	156
	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/16	CAD	567 286	MXN	7 520 000	13,256	13,141	(5)
	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/16	CAD	340 347	MXN	4 495 000	13,207	13,141	(2)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/16	CAD	4 734 416	MXN	63 275 000	13,365	13,141	(81)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/16	CAD	2 833 542	MXN	37 870 000	13,365	13,141	(48)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/16	CAD	457 283	MXN	6 090 000	13,318	13,141	(6)
	Banque de Montréal	A-1	2026/01/15	MYR	14 040 000	USD	3 394 584	0,242	0,247	93
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/15	USD	1 624 343	MYR	6 825 000	4,202	4,055	(81)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/15	USD	1 186 425	MYR	4 985 000	4,202	4,055	(59)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/15	USD	396 819	MYR	1 640 000	4,133	4,055	(10)
9	Banque de Montréal	A-1	2026/01/30	CAD	484 713	NOK	3 480 000	7,180	7,352	11
9	Banque de Montréal	A-1	2026/01/30	CAD	348 869	NOK	2 520 000	7,223	7,352	6
9	Banque de Montréal	A-1	2026/01/30	CAD	93 321	NOK	670 000	7,180	7,352	2
10	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/27	NZD	150 000	CAD	120 068	0,800	0,790	(2)
10	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/27	CAD	6 515 934	NZD	8 105 000	1,244	1,265	111
10	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	A-1	2026/01/27	CAD	1 012 964	NZD	1 260 000	1,244	1,265	17
10	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/27	CAD	585 640	NZD	735 000	1,255	1,265	5
11	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/01/20	CAD	7 612 677	PLN	19 780 000	2,598	2,618	56
11	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/01/20	CAD	2 483 312	PLN	6 555 000	2,640	2,618	(21)
11	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/20	CAD	541 031	PLN	1 430 000	2,643	2,618	(5)
12	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/01/30	CAD	571 080	SEK	3 825 000	6,698	6,706	1
13	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/03/24	CAD	1 676 437	SGD	1 570 000	0,937	0,935	(3)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/02/19	TRY	154 170 000	CAD	4 714 741	0,031	0,031	40
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/02/19	TRY	147 515 000	CAD	4 525 056	0,031	0,031	25
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/02/19	TRY	137 970 000	CAD	4 217 332	0,031	0,031	38
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/12	USD	1 595 000	CAD	2 205 927	1,383	1,372	(17)
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/12	USD	1 435 000	CAD	1 984 643	1,383	1,372	(16)
14	Banque de Montréal	A-1	2026/01/27	USD	39 143 921	CAD	54 663 664	1,396	1,371	(992)
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	USD	14 670 000	CAD	20 135 455	1,373	1,371	(21)
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	USD	140 000	CAD	191 359	1,367	1,371	1
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	USD	90 000	CAD	126 425	1,405	1,371	(3)
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	USD	70 000	CAD	96 208	1,374	1,371	-
14	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2026/01/27	USD	160 000	CAD	218 515	1,366	1,371	1
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/01/27	USD	8 315 000	CAD	11 421 343	1,374	1,371	(20)
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/01/27	USD	45 000	CAD	62 806	1,396	1,371	(1)
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/27	USD	365 000	CAD	501 429	1,374	1,371	(1)
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/27	USD	235 000	CAD	326 234	1,388	1,371	(4)
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2026/01/27	USD	85 000	CAD	116 558	1,371	1,371	-
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2026/01/27	USD	120 000	CAD	167 677	1,397	1,371	(3)
14	Banque de Montréal	A-1	2026/01/12	CAD	807 535	USD	585 000	0,724	0,729	5
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/12	CAD	1 876 669	USD	1 365 000	0,727	0,729	4
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/12	CAD	738 601	USD	540 000	0,731	0,729	(2)
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/12	CAD	206 201 800	USD	148 825 000	0,722	0,729	2 000
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/12	CAD	187 612 117	USD	135 408 000	0,722	0,729	1 818
14	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2026/01/27	CAD	10 291 813	USD	7 375 000	0,717	0,729	180
14	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2026/01/27	CAD	1 259 703	USD	900 000	0,714	0,729	26
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/27	CAD	4 990 096	USD	3 630 000	0,727	0,729	13
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/01/27	CAD	2 888 778	USD	2 070 000	0,717	0,729	50
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/03/03	CAD	1 667 420	ZAR	20 650 000	12,384	12,143	(33)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2026/03/03	CAD	785 378	ZAR	9 790 000	12,465	12,143	(21)

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme

6 879

\* La notation de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

\*\* Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

## Annexe à l'inventaire du portefeuille

### Conventions de compensation (note 2d) (en milliers de dollars)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2025 et 2024, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés			Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
<b>Au 31 décembre 2025</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	10 341	–	10 341	(2 434)	–	7 907
Passifs dérivés de gré à gré	(3 462)	–	(3 462)	2 434	–	(1 028)
<b>Total</b>	<b>6 879</b>	<b>–</b>	<b>6 879</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 879</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	7 439	–	7 439	(3 162)	–	4 277
Passifs dérivés de gré à gré	(13 842)	–	(13 842)	3 162	–	(10 680)
<b>Total</b>	<b>(6 403)</b>	<b>–</b>	<b>(6 403)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6 403)</b>

### Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

### Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations mondiales CIBC (le *Fonds*) cherche à procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres d'emprunt libellés en devises étrangères émis par des sociétés ou des gouvernements canadiens ou étrangers de même que par des organismes internationaux, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également appelée Banque mondiale.

Stratégies de placement : Le Fonds adopte une approche de positionnement active concernant les pays, les courbes de rendement et les devises en fonction du risque, soutenue par des évaluations du régime macroéconomique et une recherche fondamentale sur les pays afin de déterminer le positionnement optimal du portefeuille et de l'ajuster de manière cohérente. Le Fonds utilise une superposition de devises pour ajouter de la valeur en investissant dans des pays présentant des facteurs de report, de valeur, de momentum et de cycle intéressants.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

#### Risque de concentration aux 31 décembre 2025 et 2024

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2025.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2024 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

#### Au 31 décembre 2024

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
<b>Obligations internationales</b>	
Dollar australien	1,1
Real brésilien	1,7
Livre sterling	4,1
Dollar canadien	1,6
Peso chilien	1,2
Renminbi chinois	8,6
Peso colombien	0,3
Couronne danoise	0,1

#### Au 31 décembre 2024 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Euro	23,3
Forint hongrois	1,0
Rupiah indonésienne	0,4
Shekel israélien	0,3
Yen japonais	7,8
Ringgit malais	0,2
Peso mexicain	0,8
Dollar néo-zélandais	0,5
Couronne norvégienne	0,1
Zloty polonais	0,2
Dollar de Singapour	0,2
Rand sud-africain	0,3
Couronne suédoise	0,1
Dollar américain	41,5
<b>Placements à court terme</b>	<b>3,4</b>
<b>Marge</b>	<b>0,4</b>
<b>Actifs (passifs) dérivés</b>	<b>(0,9)</b>
<b>Autres actifs, moins les passifs</b>	<b>1,7</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Risque de crédit

Les notations représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notations suivantes :

Titres de créance par notation (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
AAA	12,6	52,9
AA	53,3	12,1
A	25,5	18,6
BBB	4,3	12,0
Inférieur à BBB	2,4	3,2
<b>Total</b>	<b>98,1</b>	<b>98,8</b>

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2025 et 2024, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

#### Au 31 décembre 2025

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
BRL	21 191	2,2
AUD	19 339	2,0
CLP	15 875	1,7
COP	14 601	1,5
TRY	13 560	1,4
KRW	11 801	1,2
MXN	9 319	1,0
USD	7 023	0,7
MYR	4 810	0,5

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

#### Au 31 décembre 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
JPY	23 227	2,8
BRL	18 961	2,3
ZAR	18 502	2,2
INR	16 393	2,0
TRY	15 245	1,8
MXN	6 316	0,8

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2025 et 2024 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Incidence sur l'actif net</b> (en milliers de dollars)	<b>1 251</b>	<b>1 067</b>

### Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	16 410	40 572
1 an à 3 ans	229 781	164 630
3 ans à 5 ans	163 273	160 586
Plus de 5 ans	488 501	433 545
<b>Total</b>	<b>897 965</b>	<b>799 333</b>

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2025 et 2024 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Incidence sur l'actif net</b> (en milliers de dollars)	<b>15 456</b>	<b>13 995</b>

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

### Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2025 et 2024 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermi ou affaibli de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)	<b>9 737</b>	<b>8 363</b>

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2025 et 2024 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

#### Au 31 décembre 2025

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	897 965	–	897 965
Placements à court terme	–	46 457	–	46 457
Actifs dérivés	21	10 341	–	10 362
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>21</b>	<b>954 763</b>	<b>–</b>	<b>954 784</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(176)	(3 462)	–	(3 638)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(176)</b>	<b>(3 462)</b>	<b>–</b>	<b>(3 638)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>(155)</b>	<b>951 301</b>	<b>–</b>	<b>951 146</b>

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

#### Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	799 333	–	799 333
Placements à court terme	–	28 117	–	28 117
Actifs dérivés	68	7 439	–	7 507
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>68</b>	<b>834 889</b>	<b>–</b>	<b>834 957</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(1 171)	(13 842)	–	(15 013)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(1 171)</b>	<b>(13 842)</b>	<b>–</b>	<b>(15 013)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>(1 103)</b>	<b>821 047</b>	<b>–</b>	<b>819 944</b>

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

**Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2**

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

**Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3**

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

## Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

### 1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (individuellement le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégories ou séries offertes
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F
Fonds marché monétaire CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds de revenu à court terme CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds canadien d'obligations CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds à revenu mensuel CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'obligations mondiales CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds équilibré CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds de revenu de dividendes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds de croissance de dividendes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions canadiennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds d'actions américaines CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds petites sociétés américaines CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions mondiales CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds d'actions internationales CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions européennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds de marchés émergents CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds Asie-Pacifique CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds petites sociétés internationales CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds sociétés financières CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds ressources canadiennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds énergie CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds immobilier canadien CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds métaux précieux CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'innovation en technologie CIBC ( <i>auparavant le Fonds mondial de technologie CIBC</i> )	Catégorie A et catégorie F
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice obligataire canadien CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice obligataire mondial CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indiciel équilibré CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F et catégorie Plus-F
Fonds indice boursier canadien CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier américain CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier international CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier européen CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F et catégorie Plus-F
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice Nasdaq CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F et catégorie Plus-F
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4 et catégorie FT6
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4 et catégorie FT6
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4 et catégorie FT6
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
<b>Portefeuilles FNB</b>	<b>Catégories ou séries offertes</b>
Portefeuille FNB prudent CIBC	Catégorie A, catégorie F, catégorie FNB et catégorie O
Portefeuille FNB équilibré CIBC	Catégorie A, catégorie F, catégorie FNB et catégorie O
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	Catégorie A, catégorie F, catégorie FNB et catégorie O

Solutions de placement Intelli	Catégories ou séries offertes
Solution de revenu Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution équilibrée Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution de croissance Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5

Stratégies d'investissement durable	Catégories ou séries offertes
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Solution durable équilibrée prudente CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Solution durable équilibrée CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (*Cboe Canada*) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbole boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Les parts de catégorie FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (catégorie) et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la TSX pour chaque catégorie FNB négociée à la TSX, à la date des présents états financiers :

Portefeuilles FNB	Symbole boursier à la Bourse de Toronto
Portefeuille FNB prudent CIBC	CCON
Portefeuille FNB équilibré CIBC	CBLN
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	CGRW

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 \$. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 \$, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts des catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 \$ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 \$ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 \$ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice obligataire mondial CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC, le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC, et de 50 000 \$ US pour l'option d'achat en dollars américains du Fonds indice boursier américain élargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins élevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, du Fonds indice obligataire canadien CIBC, du Fonds indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indiciel équilibré CIBC, du Fonds indice boursier canadien CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier international CIBC, du Fonds indice boursier européen CIBC, du Fonds indiciel marchés émergents CIBC, du Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de catégorie FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de catégorie FNB à la TSX ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

## Notes des états financiers

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série S, sauf que les parts de série T5, les parts de série FT5 et les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2025. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2025 et 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 décembre 2025 et 2024.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 4 mars 2026.

### 2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

#### a) Instruments financiers

##### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

#### b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

##### Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une notation plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une notation équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notations des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notations recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notations utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notations utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

### Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

### Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

### Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

#### *Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine*

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2025, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

### c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

### d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

## Notes des états financiers

### e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

### f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

### g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

### h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

### i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

### j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

### k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une notation approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

**l) Fonds à catégories ou à séries multiples**

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

**m) Prêts et créances, autres actifs et passifs**

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

**n) Légende des abréviations**

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	KRW	Won sud-coréen
ARS	Peso argentin	MAD	Dirham marocain
AUD	Dollar australien	MXN	Peso mexicain
BRL	Real brésilien	MYR	Ringgit malais
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PEN	Nouveau sol péruvien
CNY	Renminbi chinois	PHP	Peso philippin
COP	Peso colombien	PKR	Roupie pakistanaise
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	QAR	Riyal qatarien
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SAR	Riyal saoudien
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taïwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

**o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur**

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;

## Notes des états financiers

- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

### 3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

#### a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

#### b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

#### d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la notation de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

#### e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

#### f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

### 4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

### 5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

### 6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des catégories ou séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie ou série de parts des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

### 7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC et le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujétis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

#### *Provision pour impôts en lien avec des titres indiens*

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujétis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

### 8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

## Notes des états financiers

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

### 9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

#### *Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds*

La Banque CIBC est le gestionnaire, Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

#### *Ententes et rabais de courtage*

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

#### *Courtier désigné et courtier*

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

#### *Dépositaire*

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

#### *Fournisseur de services*

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paye certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à Compagnie Trust CIBC Mellon. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

### 10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

### 11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC  
Fonds marché monétaire CIBC  
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC  
Fonds de revenu à court terme CIBC  
Fonds canadien d'obligations CIBC  
Fonds à revenu mensuel CIBC  
Fonds d'obligations mondiales CIBC  
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC  
Fonds équilibré CIBC  
Fonds de revenu de dividendes CIBC  
Fonds de croissance de dividendes CIBC  
Fonds d'actions canadiennes CIBC  
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC  
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC  
Fonds d'actions américaines CIBC  
Fonds petites sociétés américaines CIBC  
Fonds d'actions mondiales CIBC  
Fonds d'actions internationales CIBC  
Fonds d'actions européennes CIBC  
Fonds de marchés émergents CIBC  
Fonds Asie-Pacifique CIBC  
Fonds petites sociétés internationales CIBC  
Fonds sociétés financières CIBC  
Fonds ressources canadiennes CIBC  
Fonds énergie CIBC  
Fonds immobilier canadien CIBC  
Fonds métaux précieux CIBC  
Fonds d'innovation en technologie CIBC (*auparavant Fonds mondial de technologie CIBC*)  
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC  
Fonds indice obligataire canadien CIBC  
Fonds indice obligataire mondial CIBC  
Fonds indiciel équilibré CIBC

Fonds indice boursier canadien CIBC  
Fonds indice boursier américain élargi CIBC  
Fonds indice boursier américain CIBC  
Fonds indice boursier international CIBC  
Fonds indice boursier européen CIBC  
Fonds indiciel marchés émergents CIBC  
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC  
Fonds indice Nasdaq CIBC  
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC  
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC  
Fonds durable d'actions mondiales CIBC  
Solution durable équilibrée prudente CIBC  
Solution durable équilibrée CIBC  
Solution durable équilibrée de croissance CIBC  
Solution de revenu Intelli CIBC  
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC  
Solution équilibrée Intelli CIBC  
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC  
Solution de croissance Intelli CIBC  
Portefeuille revenu sous gestion CIBC  
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC  
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC  
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC  
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC  
Portefeuille croissance sous gestion CIBC  
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC  
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC  
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC  
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC  
Portefeuille FNB prudent CIBC  
Portefeuille FNB équilibré CIBC  
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC

(collectivement, les « Fonds »)

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds de poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gary Chin.

*Ernst + Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
23 mars 2026



**Fonds mutuels CIBC**  
**Famille de Portefeuilles CIBC**

1-800-465-3863

[www.cibc.com/fondsmutuels](http://www.cibc.com/fondsmutuels)

[info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com)

Adresse de retour :

C. P. 4644, Station A

Toronto (Ontario)

M5W 5E4

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1-800-465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC, utilisée sous licence.